



Annulation de vente maison , pret immo

Par **Nad14**, le **26/01/2013 à 15:21**

Bonjour tout le monde ,
Voilà j'expose le problème , j'ai acheté une maison en décembre 2009 , 6 mois après gros soucis dans la maison , procédure judiciaire , expertise etc...
Résultat au bout de deux ans d'investigation de l'expert judiciaire 229 800 euros de travaux.
Le vendeur decide donc aujourd'hui de revoquer la vente de la maison sauf qu'il me propose le prix de la vente sans les frais car il ne peut pas aller plus haut en prix . Or la somme ne couvre pas la totalité du crédit et j'ai déjà remboursé environ 50 000 euros dont 30 000 d'intérêt sur mon pret .
Ma question :
comment ça se passe lors d'une vente annulée par le vendeur après autant de temps , est ce que ça annule le pret puisque pour la justice je n'aurais jamais été propriorn . Est ce que la banque doit me remboursé en sachant que je dois le montant du pret mais tous ces frais annexe sont 'il remboursés?
Merci

Par **amajuris**, le **26/01/2013 à 17:43**

bjr,
y-a-t-il un jugement annulant la vente ?
s'il existe un jugement, prévoit-il le remboursement des frais ?
qu'en pense votre avocat ?
cdt

Par **Nad14**, le **26/01/2013 à 19:38**

bonsoir , la nouvelle est tombée vendredi soir à 20h30 l'avocat m'a juste téléphoné pour m'annoncer la décision de la partie adverse d'annuler la vente a hauteur de 210 000 euros .
Je vois mon avocat Lundi pour en parler , d'après ce qu'ils ont prévu (coté adverse) ce serait de faire cette annulation auprès d'un notaire .

Par **amajuris**, le **26/01/2013** à **19:47**

bsr,rnla décision de la partie adverse n'est pas une décision de justice mais en fait une proposition de la partie adverse que vous pouvez refuser et attendre la décision d'un juge.rncdt